



FIN de Votre Mutuelle Santé "Famille" de Sarel.

Le 06 octobre 2017

Elle va tout simplement disparaître au bénéfice de la mutuelle de la MESE du groupe Schneider.

Mise en place au 1er janvier 2018, sous couvert d'un Accord PST SANTE mettant en œuvre un régime collectif et obligatoire d'indemnisation des frais de santé au niveau du Groupe Schneider Electric en France.



Accord imposé à l'ensemble des filiales du Groupe, validé et signé le 27 avril 2017 par trois organisations syndicales de Schneider (**FO, CFDT et CFTC**). Sans aucun préambule ni consultation des organisations syndicales des filiales... **Notre direction Sarel nous a fait une présentation le 27 septembre 2017, il faut que tout soit bouclé avant le 31 octobre : résiliation du contrat Santé actuel auprès de l'assureur et information au courtier !**

Pourquoi les salariés de Sarel n'ont-ils pas eu de réunion d'information sur un sujet aussi important ? Dans le groupe, les RH devraient être formés depuis le mois de juillet afin de maîtriser le sujet, qu'en est-il chez Sarel ?

Constat :

- On nous propose une mutuelle dont le tarif est en fonction de la situation familiale... oui, mais sans le conjoint (il n'est plus pris en compte) !
- L'avantage cadres et assimilés-cadres sera purement et simplement supprimé ! On parle bien d'un avantage qu'on fait autant miroiter aux cadres qu'aux assimilés (pour passer au coef.305) ... Avantage perdu en fin d'année sans compensation !
- La cotisation sera proportionnelle au salaire et cela pour tout le monde (ce ne sont pas que les gros salaires qui payeront plus... La 1ère tranche commence à 2000€ bruts et augmente progressivement de 500€ bruts, jusqu'à 8000€ pour les cadres)
- Trois niveaux de régimes, un de base et deux en sur-complémentaires : celui de base ou dit "socle", qui devrait être identique à celui que nous avons actuellement, sera moins avantageux. Nous paierons plus cher pour avoir moins d'avantages. Pour le conjoint il faudra rajouter 35€ par mois.
- La cotisation augmentera chaque année en fonction du PMSS, soit environ 1,5 % en moyenne : une augmentation supérieure à nos augmentations salariales annuelles !
- Les retraités seront également impactés. Ils risquent même de se retrouver sans mutuelle santé d'ici la fin de l'année. On ne nous a pas fait de présentation particulière, mais chez Schneider la MESE maintiendrait un bon niveau de protection à tarif attractif pour ses retraités, à voir...

Nous ne souhaitons pas qu'on nous spolie d'un avantage quel qu'il soit. Cela fait des années que nous demandons à Sarel de prendre en charge la mutuelle pour tous les salariés. A défaut, **nous voulons que soit maintenu l'avantage cadre (ou obtenir une contrepartie honnête) et que le niveau de remboursement soit à la hauteur de la prestation que nous avons toujours eue.** Quitte à passer tous les salariés Sarel en régime de sur-complémentaire santé « en premium » (supérieure au socle de base) mais au tarif le plus bas.

Pourquoi, vouloir nous obliger à intégrer ce dispositif, alors qu'on a voulu vendre notre activité en début d'année. Si l'année prochaine, ou en 2019, Schneider devait remettre Universel Enclosure (dont SAREL) en vente et trouver un acheteur, nous aurons non seulement perdu notre mutuelle mais aussi un avantage qui concerne plus de 130 personnes. Si Schneider veut favoriser l'équité entre tous les salariés du Territoire France, il faudrait que Schneider reconsidère la position des filiales et nous accorde tous les avantages du groupe !!!

Cadres et assimilés faites-vous entendre, manifestez votre mécontentement. Soutenez vos représentants syndicaux, interpellez vos managers et la direction. Ne pas réagir revient à perdre d'autres avantages : aujourd'hui Votre mutuelle, en janvier Vos RTT supprimés, Votre temps de travail hebdomadaire augmenté, et ainsi de suite.

Vos élus et mandatés CGT.

Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir nos informations, inscrivez-vous en nous contactant : cgt.sarel@gmail.com